

**PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINT-VALENTIN
LE 4 OCTOBRE 2022**

Séance ordinaire du Conseil de la Municipalité de Saint-Valentin tenue mardi 4 octobre 2022, à 20 heures 00 minute, dans la salle du conseil municipal, à laquelle sont présents :

Monsieur Gaétan Fortin, conseiller;
Madame Michelle Richer, conseillère;
Monsieur Paolo Girard, conseiller;
Monsieur Luc Van Velzen, conseiller;
Monsieur Pierre Vallières, conseiller.

Madame Nicole Lussier, conseillère, a informé la directrice générale de son absence.

Siégeant sous la présidence de Monsieur Pierre Chamberland, maire.

Madame Brigitte Garceau, directrice générale et greffière-trésorière est présente.

Le quorum est constaté et l'assemblée est ouverte à 20:00 heures par Monsieur Pierre Chamberland, maire.

2022-10-235

Adoption de l'ordre du jour –

Sur la proposition de Monsieur Pierre Vallières, conseiller, il est résolu à l'unanimité du Conseil d'adopter l'ordre du jour.

Les membres du Conseil se réservent le droit d'ajouter des items au besoin.

2022-10-236

Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 6 septembre 2022–

Sur la proposition de Monsieur Paolo Girard, conseiller, il est résolu à l'unanimité du Conseil, d'adopter, le procès-verbal de la séance ordinaire du 6 septembre 2022.

2022-10-237

Liste des comptes à payer découlant de mandats ou contrats –

Sur la proposition de Monsieur Luc Van Velzen, conseiller, il est résolu à l'unanimité du Conseil, d'autoriser le paiement des comptes découlant de mandats ou résolutions à savoir :

<u>Fournisseurs</u>	<u># Factures</u>	<u>Description</u>	<u>Montant</u>
- Aquatech	73619	exploitation des eaux usées	2,317.17\$
- Eurofins Environex	808596	analyses d'eau	249.50\$
- Diana Lussier Pelletier	637748	entretien septembre 2022	1,724.63\$
- Anachem Ltée	5559	nettoyage / vidange toilette en béton	220.58\$
- Ministère des Finances	105171	2e vers. SQ.	55,178.00\$
TOTAL :			59,689.88 \$

2022-10-238

Acceptation des comptes à payer en octobre 2022 (document 1-A)-
CONSIDÉRANT les comptes et factures élaborées au 4 octobre 2022 au montant de 85,096.94\$ le tout tel qu'il appert au

document 1-A joint au présent procès-verbal pour en faire partie intégrante.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Madame Michelle Richer, conseillère, et résolu à l'unanimité du Conseil, d'approuver les comptes et factures du mois de septembre 2022 au montant de 85,096.94\$ à être payés en octobre 2022, le tout tel qu'il appert au document 1-A joint au présent procès-verbal pour en faire partie intégrante et qu'en conséquence, la greffière-trésorière soit autorisée à émettre les paiements y relatifs.

2022-10-239

Dépenses du maire, de la directrice générale et/ou du directeur général adjoint –

Sur la proposition de Monsieur Gaétan Fortin, conseiller, il est résolu à l'unanimité du Conseil d'accepter les dépenses effectuées par le maire, la directrice générale ou le directeur général adjoint au montant 754.76\$ à savoir :

<u>Nom Fournisseur</u>	<u>Raison</u>	<u>Montant</u>
MasterCard		
- Fleuriste Art Déco	corbeille fleurs décès M. Charron	114.98\$
- Funio	renouvellement de domaine	18.39 U.S.\$
- Marché Métro Corriveau	vernissage et batteries	20.63\$
- Amazon	pièces pour système traitement eaux usées	600.76\$

2022-10-240

Certificat de disponibilité des fonds de la greffière-trésorière –

La greffière-trésorière fait lecture du certificat de disponibilité des fonds de la municipalité et le certificat est déposé.

Sur la proposition de Monsieur Luc Van Velzen, conseiller, il est résolu à l'unanimité du Conseil de constater le dépôt du certificat de disponibilité des fonds déposé par la greffière-trésorière.

Je soussignée certifie par les présentes que des crédits sont disponibles pour acquitter la liste des comptes approuvés et à payer.

Brigitte Garceau
Greffière-trésorière

2022-10-241

Nomination de maire suppléant –

Sur la proposition de Madame Michelle Richer, conseillère, il est résolu à l'unanimité du Conseil de nommer le maire suppléant selon le calendrier suivant :

Novembre – décembre 2022 :	Monsieur Gaétan Fortin
Janvier – février 2023 :	Madame Nicole Lussier
Mars – avril 2023 :	Madame Michelle Richer
Mai - juin 2023 :	Monsieur Paolo Girard
Juillet – août 2023 :	Monsieur Luc Van Velzen
Septembre – octobre 2023 :	Monsieur Pierre Vallières

2022-10-242

FQM Assurance : Renouvellement contrat assurance –

Sur la proposition de Monsieur Pierre Vallières, conseiller, il est résolu à l'unanimité du Conseil de renouveler les assurances de la Municipalité avec FQM Assurances inc. pour la période du 17 novembre 2022 au 17 novembre 2023 pour la couverture des

assurances pour la municipalité et des véhicules au coût de 18,398.11\$ taxes incluses

De ne pas donner suite à l'offre pour la Loi C-21 pour poursuite aux criminelles.

2022-10-243

Proanima : Dépôt rapport d'activité et renouvellement s'il y a lieu–
CONSIDÉRANT QUE l'entente entre la Municipalité et la firme Proanima vient à échéance le 31 décembre 2022 ;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité n'a pas les ressources nécessaires pour assumer l'application des dispositions du règlement provincial en vigueur ;

CONSIDÉRANT QUE Proanima, organisme à but non lucratif; a soumis le renouvellement de l'offre de services de gestion animalière à la Municipalité ;

EN CONSÉQUENCE il est proposé par Madame Michelle Richer, conseillère, et résolu à l'unanimité du Conseil :

- D'accepter l'offre de services Proanima pour la gestion animalière sur le territoire de la Municipalité pour la période du 1^{er} janvier 2023 au 31 décembre, au coût de 9.63\$ par habitant, avec indexation à chaque année selon l'entente, et basé sur le nombre de 460 habitants, nombre basé sur celui déterminé dans le décret de population des municipalités du Québec publié dans la Gazette Officielle du Québec du 29 décembre.
- De nommer Proanima l'autorité compétente pour l'application du règlement provincial et de la réglementation municipale relative aux animaux pour la durée du mandat.
- D'autoriser Monsieur Pierre Chamberland, maire, et Madame Brigitte Garceau, directrice générale à signer pour et au nom de la Municipalité les documents requis pour le renouvellement.

2022-10-244.

Entente intermunicipale avec Saint-Cyprien-de-Napierville : Entretien du chemin de la 3^e Ligne et du chemin de la 4^e Ligne –
Sur la proposition de Monsieur Paolo Girard, conseiller, il est résolu à l'unanimité du Conseil :

- D'accepter le projet de renouvellement de l'entente intermunicipale entre la Municipalité de Saint-Valentin et la Municipalité de Saint-Cyprien-de-Napierville relativement à l'entretien du chemin de la 3^e Ligne et du chemin de la 4^e Ligne pour la période du 1^{er} janvier 2023 au 31 décembre 2025.
- D'autoriser Monsieur Pierre Chamberland, maire et Madame Brigitte Garceau, directrice générale, à signer l'entente pour et au nom de la Municipalité.

2022-10-245

Entente de location d'espace avec la Fabrique de Saint-Valentin –
CONSIDÉRANT QUE la Fabrique de Saint-Valentin a dû effectuer des travaux de réparation de leur garage, qui entrepose divers objets appartenant à la Municipalité ;

CONSIDÉRANT QUE suite aux travaux la Fabrique a dû revoir certains documents avec le diocèse et les assurances qui conviennent que pour des fins de protection que la Fabrique doit

conclure une entente avec la Municipalité pour la location de l'espace occupé par la Municipalité ;

CONSIDÉRANT QUE la Fabrique de Saint-Valentin a proposé une entente de location d'une durée de 5 ans au coût de 100.00\$ par mois.

EN CONSÉQUENCE il est proposé par Monsieur Paolo Girard, conseiller et résolu à l'unanimité du Conseil :

- D'accepter l'entente de location de 5 ans au coût de 100.00\$ par mois ;
- D'autoriser Madame Brigitte Garceau, directrice générale à signer pour et au nom de la Municipalité la convention de bail, préautorisé par l'évêque du diocèse de Saint-Jean-Longueuil, conformément à l'article 26 de la loi sur les fabriques.

2022-10-246

Demande de financement avec le CRSQV dans le cadre du Fonds « En Montérégie, on bouge! » : Initiation Fat Bikes –

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Saint-Valentin souhaite déposer une demande d'aide financière dans le cadre du Fonds « En Montérégie, on bouge! » à l'hiver 2021-2022 ;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Saint-Valentin certifie que les renseignements contenus dans la demande et dans les documents déposés à Loisir et Sport Montérégie sont complets, exactes et véridiques ;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Saint-Valentin s'engage à utiliser l'aide financière octroyée conformément aux orientations et objectifs du programme, à utiliser l'aide financière selon les modalités du programme et à fournir, sur demande, un bilan financier de réalisation à Loisir et Sport Montérégie.

EN CONSÉQUENCE sur la proposition de Madame Michelle Richer, conseillère, il est résolu à l'unanimité du Conseil d'autoriser Madame Lise Deneault Kaech, secrétaire, à déposer la demande d'aide financière dans le cadre du Fonds « En Montérégie, on bouge! » pour et au nom de la Municipalité de Saint-Valentin et à signer tous les documents afférents.

2022-10-247

Nomination d'un représentant pour la vente de non-paiement de taxes à la MRC Haut-Richelieu –

Sur la proposition de Monsieur Pierre Vallières, conseiller, il est résolu de nommer Madame Brigitte Garceau, directrice générale pour enchérir, conformément à la Loi lors de la vente pour non-paiement de taxes des immeubles situés sur le territoire municipal de Saint-Valentin.

2022-10-248

Activités d'Halloween –

Sur la proposition de Madame Michelle Richer, conseillère, il est résolu à l'unanimité du Conseil d'accepter les activités suivantes ainsi que les dépenses si attachantes :

- Heures du conte, vendredi 21 octobre avec remise de bonbons, activités et tirage ;
- Cinéma Halloween, vendredi 28 octobre avec remise de bonbons.

- 2022-10-249 Tetra Tech : Autorisation de paiement –
Sur la proposition de Monsieur Gaétan Fortin, conseiller, il est résolu à l’unanimité du Conseil d’autoriser le paiement de la facture, après réception des documents mentionnés dans le détail des travaux effectués, de la firme Tetra Tech au montant de 1,333.71\$ incluant les taxes pour les services d’honoraires professionnels de l’accompagnement en ingénierie pour la mise à niveau du système d’alimentation en eau potable de l’édifice municipal.
- 2022-10-250 Colloque de zone de l’ADMQ : Inscription –
Sur la proposition de Monsieur Paolo Girard, conseiller, il est résolu à l’unanimité du Conseil d’autoriser l’inscription de Madame Brigitte Garceau, directrice générale, à participer au colloque de Zone de l’ADMQ à Saint-Michel le 13 octobre au coût de 50.00\$ et de rembourser les frais de déplacement.
- 2022-10-251 Illumination du sapin de Noël et chorale –
Sur la proposition de Monsieur Paolo Girard, conseiller, il est résolu à l’unanimité du Conseil d’autoriser l’activité de l’illumination du sapin avec la présentation d’une chorale en collaboration avec les municipalités de Saint-Paul-de-l’Île-aux-Noix et Saint-Blaise-sur-Richelieu.
- 2022-10-252 Dépouillement d’arbre de Noël –
Sur la proposition de Madame Michelle Richer, conseillère, il est résolu à l’unanimité du Conseil :
- Que le dépouillement aura lieu le 4 décembre 2022 sur le terrain de la Municipalité de Saint-Paul-de-l’Île-aux-Noix ;
 - Qu’un budget de 20.00\$ à 25.00\$ plus les taxes applicables par enfants inscrits pour l’achat des cadeaux ;
 - D’accepter que les responsables des loisirs de Saint-Valentin et Saint-Paul-de-l’Île-aux-Noix organisent l’activité.
- 2022-10-253 Souper de Noël –
Sur la proposition de Monsieur Pierre Vallières, conseiller, il est résolu à l’unanimité du Conseil de faire un souper de Noël le 10 décembre 2022 au restaurant Grigio.
- 2022-10-254 Fabrique Saint-Valentin : Souper bénéfice annuel –
Sur la proposition de Monsieur Paolo Girard, conseiller, il est résolu à l’unanimité du Conseil d’autoriser une commandite de 700.00\$ pour le Spectacle soirée bénéfice annuel de la Fabrique de Saint-Valentin.
- 2022-10-255 Résolution pour Place Éphémère –
Sur la proposition de Madame Michelle Richer, conseillère, il est résolu à l’unanimité du Conseil que la Municipalité de Saint-Valentin s’engage à :
- Respecter l’entente de financement dans le cadre de l’Initiative canadienne pour des collectivités en santé entre la Fondations communautaires du Canada et la Municipalité de Saint-Paul-de-l’Île-aux-Noix, agissant comme récipiendaire ;
 - D’accepter de déboursier les montants manquants pour la réalisation du projet.
- 2022-10-256 Correspondance –

Sur la proposition de Monsieur Gaétan Fortin, conseiller, il est résolu à l'unanimité du Conseil, de constater le dépôt de la correspondance suivante

1. MAMH : Acceptation de la programmation pour la TECQ ;
2. Municipalité de Noyan : Appui comptoir postal ;
3. Municipalité de Venise-en-Québec : Appui Poste Canada ;
4. Municipalité de St-Paul-de-l'Île-aux-Noix : Appui comptoir de Poste Canada
5. Légion : Invitation – Cérémonie du jour du Souvenir de la Filiale 11 le 13 novembre devant l'hôtel de ville Lacolle et dépôt d'une couronne de fleurs ;
6. Municipalité d'Henryville : Appui comptoir postal ;
7. MRC Haut-Richelieu : Félicitations au CRSQV pour le prix «Intelligence collective» décerné par le «Carrefour action municipale et famille» ;
8. Centre de femmes du Haut-Richelieu : Dépliants d'information et affiche activité à venir.

2022-10-257

Achat décoration de Noël –

Sur la proposition de Monsieur Pierre Vallières, conseiller, il est résolu à l'unanimité du Conseil d'autoriser un budget de 5,000.00\$ pour l'achat de décoration de Noël.

2022-10-258

Achats de vaisselles –

Sur la proposition de Monsieur Paolo Girard, conseiller, il est résolu à l'unanimité du Conseil de faire l'achat de vaisselle afin que la quantité disponible pour la location de la salle Roger-Fortin soit de 110 personnes et prévoir une réserve pour les bris et pertes pour les années à venir.

2022-10-259

Levée de la séance ordinaire –

Sur la proposition de Monsieur Gaétan Fortin, conseiller, il est résolu à l'unanimité du Conseil, de lever la séance ordinaire à 20:22 heures.

Je, Pierre Chamberland, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi, des résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Pierre Chamberland
Maire

Brigitte Garceau
Greffière-trésorière